

CONTRAT D'ENGAGEMENT
LÉNTILLES, FARINES et POIS CHICHES

Du jeudi 11 novembre 2021 au jeudi 10 février 2022

Entre : **l'adhérent** et **le producteur**
Nom, prénom : GAEC La Fontaine
de Veyrines
Adresse : « La Courdie »
..... 24510 STE ALVERE
Tél : 0688972675
Mail :

Référent : Gaëtan Brizard Contact : brizard.gaetan@orange.fr

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

Le producteur s'engage à livrer les produits commandés aux dates de livraisons proposées.
Le conditionnement est réalisé en sac de 1 kilogramme. Le prix affiché pour chacun des produits est un prix au kilogramme.

	11 novembre	16 décembre	13 janvier	10 février	TOTAL
Lentilles 1 kg	- X 4,10 €	- X 4,10 €	- X 4,10 €	- X 4,10 €	-
Pois chiche 1 kg	- X 3,30 €	- X 3,30 €	- X 3,30 €	- X 3,30 €	
Farine de Blé complète 1 kg	- X 1,80 €	- X 1,80 €	- X 1,80 €	- X 1,80 €	
Farine de Seigle 1 kg	- X 1,80 €	- X 1,80 €	- X 1,80 €	- X 1,80 €	
Farine de Sarrazin 1 kg	- X 3,50 €	- X 3,50 €	- X 3,50 €	- X 3,50 €	
Farine de pois chiche 1 kg	- X 4,50 €	- X 4,50 €	- X 4,50 €	- X 4,50 €	

Le consommateur règle d'avance et remet les chèques au référent qui les donnera au producteur aux dates des livraisons

Les chèques sont à établir à l'ordre de : **GAEC La fontaine de V**

Nbre de chèques : Montant des chèques :

La distribution a lieu chaque jeudi à la maison des associations de Boulazac de 18h00 à 19h15

A Boulazac le :
L'adhérent consom'acteur

Le producteur
Dupuy David